

Réunion du Conseil Municipal du 13 Février 2018

PRESENTS : Jean-Paul BARANGE, Jean-Maurice DE NAVACELLE, Pierre JOIGNE, Maryse LABASQUE, Marie-Antoinette METRAL, Jacky MILON, Olivier NICODEX, Jérôme PERRET, Yolande RIGLET, Catherine RUBIN

ABSENTS : Florent ALLAMAND, Pauline BOISIER (pouvoir à Olivier NICODEX), Romain CHAPPAT, Thierry CHARMOT (pouvoir à Pierre JOIGNE), Yannick DESGRANGES

* Compte rendu de la réunion du 05 décembre 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 05 décembre 2017

↳ ADMINISTRATION GENERALE

➤ Adhésion au conseil en énergie du Syane 74

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée, la délibération N°2017-02-12 en date du 29 mars 2017 concernant la réalisation d'un audit énergétique global des bâtiments communaux par le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE 74) et précise que cet audit n'a pas été réalisé.

Puis, elle présente la convention d'adhésion au service conseil en énergie mise en œuvre par le SYANE 74.

Ce service permet à chaque commune adhérente de bénéficier de la réalisation d'un audit énergétique mais également de l'accompagnement d'un technicien énergie qui aide à la mise en place des actions de rénovation ou d'optimisation énergétique, assure un suivi annuel des consommations d'énergie et préconise les solutions à mettre en œuvre afin d'améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine communal.

La cotisation annuelle au service conseil en énergie s'élève à 1,60€/an/habitant avec une participation financière du SYANE 74 de 50% soit un coût pour la commune s'élevant à 0,8€/an/habitant. La convention est conclue pour une durée de 4 ans.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion au service Conseil en Energie du SYANE 74.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'adhésion au service Conseil en Energie du Syane 74 et AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'adhésion.
- ANNULE la réalisation de l'audit énergétique global tel que décrit dans la délibération N°2017-02-12, cette prestation étant incluse dans le service Conseil en Energie.

➤ Vente terrains Tarve

Madame le Maire rappelle la délibération N°2017-07-01 en date du 05 décembre 2017 portant sur le rachat anticipé auprès de l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie (EPF 74) des terrains cadastrés B 644, d'une surface de 1 360 m², et B 645, d'une surface de 3 368 m², situés au lieu-dit « TARVE » et informe l'assemblée que par délibération en date du 26 janvier 2018, le conseil d'administration de l'EPF 74 a validé cette rétrocession.

Puis, elle expose, la proposition d'achat présentée par la Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain (SEMCODA) pour l'acquisition de ces parcelles afin d'édifier un ensemble collectif de 13 logements aidés. Ce programme répond à l'objectif de densification raisonné du Chef-Lieu inscrit dans les orientations du Plan Local d'Urbanisme de la commune. La proposition d'achat s'élève à la somme de 250 000 €.

Madame Le Maire demande au Conseil de se prononcer sur cette offre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte la proposition d'achat de SEMCODA pour la somme de 250 000 €,
- Autorise Madame Le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, à signer tout avant-contrat ainsi que l'acte authentique de vente,

- Autorise et donne mandat à Madame Le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, à l'effet de faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de ces biens et réaliser toutes les formalités utiles à l'exécution de cette décision.

➤ **Motion de soutien à l'action de l'association des maires de Haute-Savoie (ADM 74) pour dénoncer la baisse du budget des agences de l'eau et la demande au gouvernement de maintien de leurs dotations au niveau de 2017**

Les élus du Comité de l'Association des Maires, Adjoints et Conseillers départementaux de Haute-Savoie, réunis le mercredi 7 février 2018 à La Roche-sur-Foron, ont dénoncé la baisse inacceptable du budget des Agences de l'Eau en 2018, suite aux décisions gouvernementales qui se sont traduites dans la loi de finances pour 2018.

Au moment même où l'Etat demande notamment aux communes d'assurer le bon état écologique des cours d'eau et à l'heure de la transition écologique, cette baisse sans précédent du budget des Agences de l'Etat va très rapidement s'avérer lourde de conséquences concrètes : sur les investissements des stations d'épuration et des aménagements destinés à limiter les crues, sur les programmes de restauration des rivières et de préservation des milieux aquatiques, sur les programmes de lutte contre les pollutions, de préservation des ressources en eau potable, d'économie d'eau et de gestion équilibrée de celle-ci ...

C'est pour ces raisons que la commune de SAINT SIGISMOND soutient la démarche de l'ADM 74 qui affirme la nécessité de maintenir le budget des Agences de l'Eau au niveau de 2017, maintien d'autant plus important dans un contexte de réorganisation des compétences eau et assainissement et de mise en œuvre de la complexe et coûteuse compétence GEMAPI.

↳ FINANCES

➤ **Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget primitif 2018**

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée que préalablement au vote du budget primitif 2018, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2017.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2018 et pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser Madame Le Maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Soit un montant maximum de 198 202 € dont

- pour le chapitre 21 : 10 886,75 €
- pour le chapitre 23 : 187 315, 25 €

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2018 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater sur le budget principal avant le vote du budget primitif 2018 (hors le capital de l'annuité de la dette) les dépenses d'investissement dans la limite des crédits repris ci-dessus.

↳ INTERCOMMUNALITE

➤ **Désignation des délégués communaux aux commissions de travail intercommunales de la communauté de communes Cluses Arve et Montagnes**

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les commissions intercommunales de travail de la communauté de communes Cluses Arve et Montagnes ont été revues.

Elle précise que siégeront dans ces commissions, des membres du conseil communautaire ainsi que des conseillers municipaux invités.

Aussi, il est demandé, à chaque commune membre, de désigner les conseillers municipaux qui seront invités à participer à ces commissions de travail.

Madame le Maire encourage chaque conseiller à se porter membre en fonction de ses centres d'intérêts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DESIGNER les membres suivants :

Commissions	Membres conseillers communautaires	Invités conseillers municipaux
Commission Culture et communication	Marie-Antoinette METRAL	Maryse LABASQUE Catherine RUBIN
Commission Déchets ménagers et industriels / déchèteries / tri sélectif	Marie-Antoinette METRAL	Pierre JOIGNE Maryse LABASQUE
Commission Développement économique industriel, artisanal, commercial	Marie-Antoinette METRAL	Jean-Paul BARANGE Jacky MILON
Commission Développement du Territoire / SCOT / Urbanisme	Marie-Antoinette METRAL	Jean-Maurice DE NAVACELLE Jean-Paul BARANGE
Commission Economie Touristique / Tourisme industriel / Funiflaïne	Marie-Antoinette METRAL	Jean-Maurice DE NAVACELLE Jacky MILON
Commission Environnement, espaces naturels / PCAET/ SM3A – GEMAPI	Marie-Antoinette METRAL	Pierre JOIGNE Jean-Maurice DE NAVACELLE
Commission Equipements sportifs	Marie-Antoinette METRAL	Jacky MILON
Commission Finances / recherche de subventions / coefficient d'intégration fiscale	Marie-Antoinette METRAL	Jérôme PERRET Jean-Maurice DE NAVACELLE
Commission Politique de la Ville / Transport / Sécurité	Marie-Antoinette METRAL	
Commission Réseaux Humides / STEP/ autres réseaux humides et réseaux secs / Voirie	Marie-Antoinette METRAL	Jean-Maurice DE NAVACELLE Jean-Paul BARANGE
Commission Solidarité (action sociale, aide à la personne, insertion, santé)		Jean-Paul BARANGE Yolande RIGLET Catherine RUBIN
Enfance Jeunesse		Catherine RUBIN

URBANISME

Pétitionnaire	Lieu	Objet	N° dossier	A – R CI*
Permis de Construire				
BAUD Olivier	Les Vercaires	Transformation abri de jardin en habitation	1	CI
Déclaration préalable				
DE NAVACELLE Jean-Maurice	La Pallaz	Aménagement pièce à vivre dans abri jardin	11	RP
SAINZ-JOURDAN	Les Bossonnées	Détachement 2 lots à bâtir de 605 et 735 m ²	12	A
VERGER François	La Combe	Détachement 2 lots à bâtir de 1036 et 1090 m ²	13	R
Certificat urbanisme				
BOISIER Didier	La Joux	Ensemble immobilier mitoyen	15	CI

A= Accordé R=Refusé

CI = en cours d'instruction

RP : retiré à la demande du pétitionnaire

↳ INFORMATIONS DIVERSES

➤ Travaux Chemin Chez Bouvier

Les travaux pour l'assainissement, le renforcement de la défense incendie et l'amélioration du réseau de distribution d'eau potable vont reprendre au courant du mois de mars.

➤ Restauration Vitraux de l'église

En raison de problèmes de santé des gérants, L'entreprise en charge des travaux a pris du retard dans l'exécution du chantier dont l'achèvement était initialement prévu début janvier 2018. la nouvelle date de fin de chantier n'a pas encore été communiquée.

➤ Chiens non tenus en laisse sur le Plateau Agy

Plusieurs personnes se sont plaintes du nombre croissant de chiens non tenus en laisse sur les chemins damés du plateau d'Agy malgré l'arrêté municipal demandant à ce que les chiens le soient sur le domaine public. Cela pose notamment des problèmes de sécurité pour les skieurs. Le personnel du foyer de fond doit rappeler régulièrement à l'ordre les promeneurs sur ce sujet. Il serait à envisager d'installer une signalétique supplémentaire afin de rappeler cette interdiction.

➤ Agendas

Pour rappel :

- Le Repas des Aînés aura lieu le dimanche 08 avril 2018 à 12h30 à la salle des fêtes
- La Vogue aura lieu le week-end du 05 et 06 mai 2018

La séance est levée à 21h00

Madame le Maire

Marie-Antoinette METRAL

